

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 13 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Cévennes**

NOR : DEVL1311775A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 13 mai 2013, le *b* du 3^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Cévennes est ainsi modifié : les mots : « M. André Mirman, compétent en matière d'agriculture » sont remplacés par les mots : « M. Jacques Paradan, compétent en matière d'agriculture ».